

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/25

Date de Convocation :  
01/04/2021

*L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage  
20/04/2021

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 27

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

**ABSENTES EXCUSÉES :** Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

***Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Attribution des subventions 2021**

**Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement (article 6574 - subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2021 aux associations qui en ont fait la demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021,

**VU** le budget primitif 2021,

**Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur,**

**À L'UNANIMITÉ,**⇒ **VOTE** l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Arc Loisir Club	500 €
AREJ Église de Jouy-Le-Comte	2 000 €
ASVO Waterpolo	2 500 €
Athlétique Club de L'Isle Adam	1 300 €
Challenge des Roses	- €
Chœurs de la Vallée du Sausseron	150 €
Comité des Œuvres Sociales	1 500 €
Groupe Plongée de L'Isle Adam	300 €
Gymnastique Volontaire	150 €
Muy Thai Boxing (somme permettant l'équilibre du budget)	2 000 €
Prévention Routière	100 €
Rugby Club de L'Isle Adam	2 000 €
UNC (Anciens Combattants)	1 000 €
*Coopératives scolaires	15 500 €
**CPCLC	51 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 900 €</b>

**Pour information :**

\*Pour les coopératives scolaires une enveloppe de 15 500€ sera attribuée en fonction du nombre d'enfants au 01/01/2021 soit :

Écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Montant accordé
Centre maternelle	2	33	965,00 €
Centre élémentaire	3	74	2 127,00 €
Jouy-Le-Comte	3	68	2 019,00 €
Maurice Genevoix Elémentaire	10	255	7 240,00 €
Maurice Genevoix Maternelle	5	130	3 125,00 €
<b>Total attribué en 2021</b>			<b>15 476,00 €</b>

➤ 235€/classe+ 15€/enfant de maternelle

➤ 265€/classe + 18€/enfant d'élémentaire

Au 01/01/2021 : 16 classes d'élémentaires et 397 enfants et 7 classes de maternelles et 163 enfants  
Soit un total de 15 476€ pour l'année 2021 arrondi à 15 500€.

\*\*Pour le CPCLC une convention a été signée en 2020 pour 3 années, le montant de la subvention accordée pour les années 2021 et 2022 fait l'objet d'un avenant suite au vote du conseil ci-dessus.

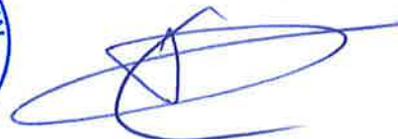
**À L'UNANIMITÉ des votants (1 abstention Mme Desry), M. Touzalin ne prenant pas part au vote,**⇒ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Val d'Oise Aviron	1 500 €

**A L'UNANIMITÉ des votants (1 abstention Mme Desry),**⇒ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2021 :

Nom de l'association	Vote du conseil
Rencontres Urbaines	650 €

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.télérecours.fr>).

**Loïc TAILLANTER,**A blue ink signature of Loïc Taillanter, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.**Maire de PARMAIN**